IV. — Perfectionnement ultérieur des professeurs.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et à comprendre que les théories réputées les meilleures restent quand même perfectibles.

1. — L'examen pour le grade d'agrégé peut être subi en même temps que l'examen pour le grade de licencié.

Les récipiendaires doivent faire deux leçons publiques sur des sujets désignés d'avance par le jury et choisis dans le programme des athénées.

2. — Il n'est pas à craindre que la nouvelle organisation amène une tendance à négliger la culture mathématique des maîtres pour insister davantage sur leur préparation pédagogique, à condition pourtant que les étudiants n'usent pas de la latitude que leur confère l'article rappelé plus haut.

IV. — Perfectionnement ultérieur des professeurs.

a) Les professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire n'ont pas été appelés à suivre jusqu'à présent des cours de vacances ou des conférences leur permettant de se tenir au courant des progrès de la science et de l'enseignement scientifique. Les professeurs de langues ont joui déjà plusieurs fois d'une faveur pareille. Rien ne s'oppose à ce que dans la suite les professeurs de mathématiques obtiennent des bourses de voyage pour aller suivre des cours de vacances à l'étranger.

Dans certaines universités belges (Gand, Louvain) on a essayé d'organiser des cours de vacances à caractère pédagogique, mais les mathématiques ont joué un rôle assez effacé dans ces cours.

Les professeurs peuvent obtenir assez facilement un congé d'un ou de deux semestres, et même plus, pour aller se perfectionner dans une université étrangère.

b) Il existe en Belgique quelques sociétés dont l'activité scientifique mérite d'être signalée: La Société mathématique de Belgique, la Société scientifique de Bruxelles, la Société des Sciences de Liège. Ces sociétés ne s'occupent guère de questions pédagogiques.

c) Quelques professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire s'occupent de recherches de hautes mathématiques.

Quelques-uns collaborent aux revues de mathématiques publiées dans le pays ou à l'étranger (*Mathesis*, *Wis-en Natuurkundig Tijdschrift*, *l'Enseignement mathématique*, *Nieuw Tijdschrift voor Wiskunde*, *Euclides*). Les articles (très rares) à caractère pédagogique sont publiés dans les bulletins des fédérations des professeurs: Athénée, O.M.O.

d) Rares sont les professeurs de l'enseignement secondaire qui ont l'occasion de passer dans l'enseignement supérieur (universitaire et technique). Les seules conditions à remplir à cet égard sont d'avoir à son actif des publications mathématiques intéressantes. Parmi

les mathématiciens connus ayant passé successivement de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur on peut citer NEUBERG, STUYVAERT.

V. — DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES AUX PROFESSEURS.

a) et *b*) Voir la réponse à la question 1*a*.

On a nommé dans les écoles secondaires quelques professeurs féminins, porteurs du diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques, à une époque où il y avait pénurie de forces masculines. Actuellement on évite ces nominations le plus possible parce que les résultats obtenus n'ont pas été brillants.

c) Le professeur de mathématiques peut être appelé aussi à enseigner la physique.

d) Les programmes belges ne comportent pas d'enseignement séparé de la mécanique. Les notions de mécanique sont enseignées au cours de physique.

e) L'enseignement de la géométrie descriptive est confié au professeur de mathématiques. Celui-ci s'entend avec le professeur de dessin pour faire exécuter à la leçon de dessin, des épures dont la solution a été préparée au cours de mathématiques.

f) Les professeurs de mathématiques ont en moyenne de 18 à 20 heures de leçons hebdomadaires.

Ils reçoivent un traitement qui, partant de 24.000 fr. b., atteint 56.000 fr. b. après 26 augmentations annuelles.

Ils sont pensionnés à 60 ans. Leur pension est égale au $\frac{1}{55}$ du traitement moyen des cinq dernières années multiplié par le nombre d'années de service.

g) Les professeurs peuvent être astreints à participer à des réunions ou conférences groupant les professeurs de l'enseignement scientifique de l'établissement dont ils font partie.

Ils sont consultés par les inspecteurs lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications aux programmes. Certains d'entre-eux font partie de la commission qui s'occupe de la réforme actuelle et dont le but est de diminuer le surmenage.

VI. — BIBLIOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

a) L'ouvrage de méthodologie de Dauge, dont la deuxième édition date de 1896, avait été écrit spécialement pour servir à la préparation des professeurs de l'enseignement mathématique. Beaucoup de partie de cet ouvrage sont actuellement surannées.

Les ouvrages de mathématiques élémentaires de M. le Prof. MINEUR, quoique écrits pour servir de manuels dans l'enseignement secondaire, peuvent être particulièrement utiles à la préparation des professeurs